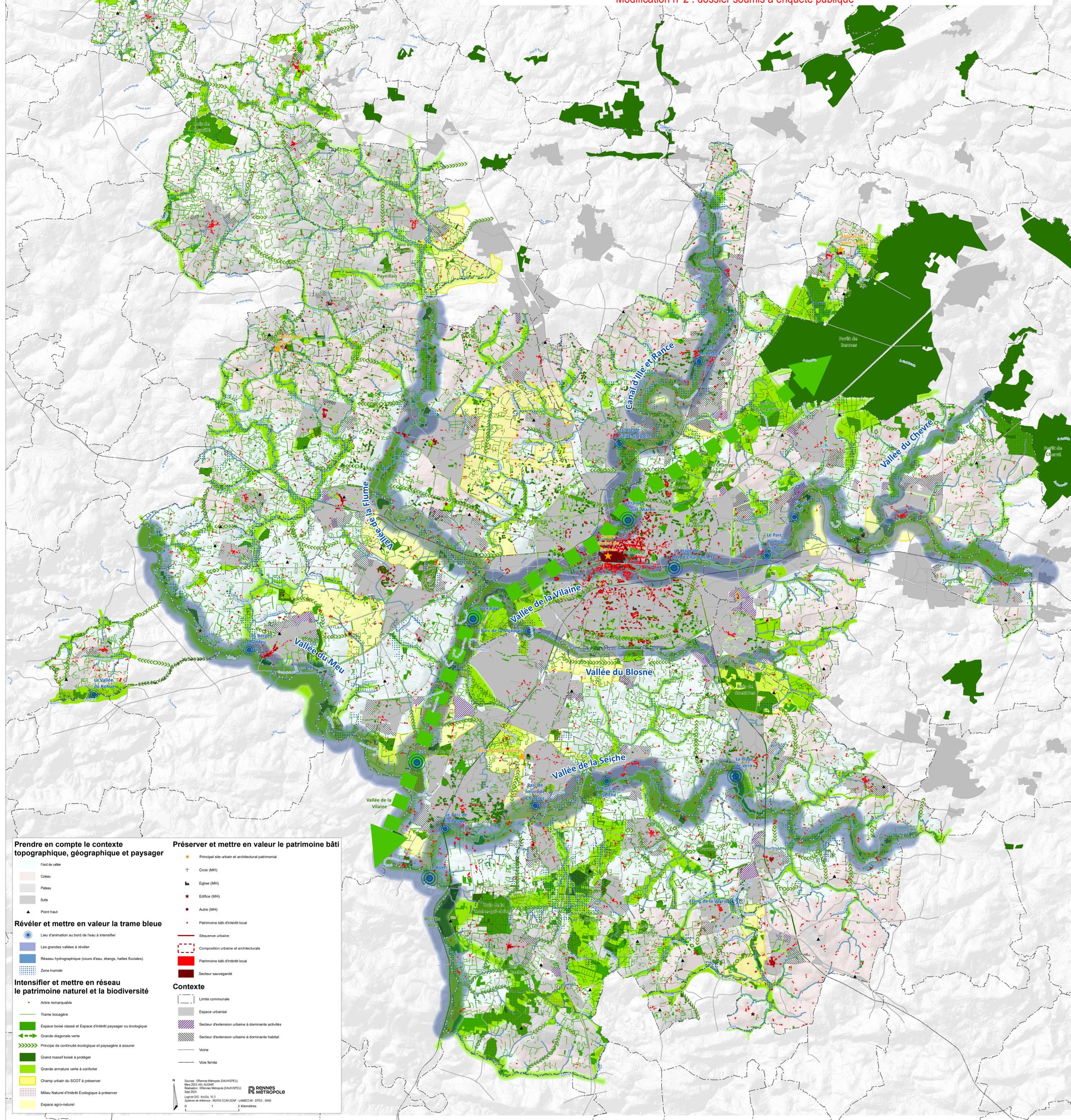


# C-1.Orientation d'aménagement et de programmation d'échelle métropolitaine

## C-1-1.Projet patrimonial, paysager, trame verte et bleue

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique



### Prendre en compte le contexte topographique, géographique et paysager

- Fond de vallée
- Coteau
- Plateau
- Bute
- Point haut

### Révéler et mettre en valeur la trame bleue

- Lieu d'animation au bord de l'eau à intensifier
- Les grandes vallées à révéler
- Réseau hydrographique (cours d'eau, étangs, haltes fluviales)
- Zone humide

### Intensifier et mettre en réseau le patrimoine naturel et la biodiversité

- Arbre remarquable
- Trame bocagère
- Espace boisé classé et Espace d'intérêt paysager ou écologique
- Grande diagonale verte
- Principe de continuité écologique et paysagère à assurer
- Grand massif boisé à protéger
- Grande armature verte à conforter
- Champ urbain du SCOT à préserver
- Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique à préserver
- Espace agro-naturel

### Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti

- Principal site urbain et architectural patrimonial
- Croix (MH)
- Eglise (MH)
- Edifice (MH)
- Autre (MH)
- Patrimoine bâti d'intérêt local
- Séquence urbaine
- Composition urbaine et architecturale
- Patrimoine bâti d'intérêt local
- Secteur sauvegardé

### Contexte

- Limite communale
- Espace urbanisé
- Secteur d'extension urbaine à dominante activités
- Secteur d'extension urbaine à dominante habitat
- Voie
- Voie ferrée